

trouver les plus douces de ses consolations. M. le comte de La Vaux, vice-président de l'Aéro-Club, vanta l'impétuosité de l'aviateur qui accompli, pour la gloire de l'aviation française, de si magnifiques exploits. M. le comte Louis de Clermont-Tonnerre, président de la promotion de l'année, évoqua le souvenir de l'ami fidèle et dévoué. Puis le ministre de la Guerre, d'une voix pleine de larmes, rendit un dernier hommage au lieutenant Princeteau et à ceux de ses camarades qui déjà ont été frappés par la mort en s'efforçant à la conquête de l'air.

Echos parlementaires

LES REUNIONS DE COMMISSIONS A LA CHAMBRE. Outre la Commission du travail, plusieurs Commissions se réunissent cet après-midi au Palais-Bourbon. Parmi les plus importantes sont les Commissions du budget, des postes et télégraphes, des travaux publics, des mines, de législation fiscale et des affaires extérieures.

L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE. La Commission du travail a définitivement arrêté le texte du projet de loi, organisant l'arbitrage obligatoire pour la solution des différends collectifs du travail dans l'industrie des établissements de 50 ouvriers.

L'EMPRUNT TUNISIEN. M. Bouge a donné lecture à la Commission du budget de son rapport sur le projet relatif à l'emprunt tunisien.

Le rapporteur critique les conditions dans lesquelles ont été effectués les travaux et s'élève contre le dépassement de crédits de 53 millions pour les travaux de fer.

La Commission, avant de statuer sur les conclusions de son rapporteur, entendra M. Cruppi, député de la Seine, et M. Alaphan, président général en Tunisie.

Sénat

Séance du mercredi 21 juin (matin). La séance est ouverte à 9 h. 45 par M. Antonin Dubouché.

Le rapporteur expose les conditions dans lesquelles ont été effectués les travaux et s'élève contre le dépassement de crédits de 53 millions pour les travaux de fer.

La Commission, avant de statuer sur les conclusions de son rapporteur, entendra M. Cruppi, député de la Seine, et M. Alaphan, président général en Tunisie.

Budget de l'agriculture

Sur le chapitre 59 (Pisciculture et améliorations pastorales), M. Méline demande un relèvement des crédits pour remédier au dépeuplement des cours d'eau.

Il faut pratiquer un grand des opérations de pisciculture comme cela se fait à l'étranger. Nous n'employons en France que 700 000 fr. ; à l'étranger, on en emploie 10 millions.

Or, il n'y a pour tout budget que 14 000 francs. On suppose à cette insuffisance dans des dépenses de 10 millions, mais on n'affecte que 50 à 60 000 francs ; d'autre part, le procédé est fâcheux.

On a pu se procurer des crédits à court terme de 10 à 15 millions, mais cela ne peut pas continuer. Il faut un crédit permanent.

M. Pams. — Ces questions reçoivent à bref délai une solution favorable.

M. Pams. — Ces questions reçoivent à bref délai une solution favorable.

M. Pams. — Ces questions reçoivent à bref délai une solution favorable.

M. Pams. — Ces questions reçoivent à bref délai une solution favorable.

M. Pams. — Ces questions reçoivent à bref délai une solution favorable.

M. Pams. — Ces questions reçoivent à bref délai une solution favorable.

M. Pams. — Ces questions reçoivent à bref délai une solution favorable.

M. Pams. — Ces questions reçoivent à bref délai une solution favorable.

M. Pams. — Ces questions reçoivent à bref délai une solution favorable.

M. Pams. — Ces questions reçoivent à bref délai une solution favorable.

M. Pams. — Ces questions reçoivent à bref délai une solution favorable.

M. Pams. — Ces questions reçoivent à bref délai une solution favorable.

vaill diminuée dans ces établissements : il faudrait qu'un plus grand nombre d'établissements figurent dans l'effectif des haras.

La séance est levée.

Encore le général Goiran

De l'Echo de Paris (interview de M. Monis par M. Marcel Hulin) : « J'ai vu, hier soir, et aujourd'hui, à deux reprises, le général Goiran. Tout cet incident repose sur un malentendu. Le général est victime d'une coquille, oui, d'une coquille du compte rendu analytique, qu'on a saisi au vol pour l'exploiter et contre le ministre et contre le gouvernement.

Le général Goiran n'était pas, en arrivant au Sénat, préparé à cette question, qu'on aurait pu s'abstenir de poser, à propos du budget, à un soldat tout nouvellement promu ministre de la Guerre, et qui peut n'avoir peur de rien, sauf de la tribune !

Le ministre aurait pu, du reste, s'il avait été plus habitué aux séances du Parlement, s'abstenir d'y répondre. Il avait donc déclaré que personnellement il était partisan, en temps de guerre, non d'un commandement unique, mais de généraux commandant des groupes armés dans le cas où l'action devait avoir plusieurs théâtres.

Il apparaît ainsi qu'il avait ajouté le ministre aux Conseils de gouvernement — et non pas, comme on le lui a fait dire, au Conseil des ministres, ce qui serait ridicule.

Consils de gouvernement composés du grand état-major, du Conseil supérieur, qui collaboreraient alors avec le ministre de la Guerre et détermineraient l'objectif de cette action, en laissant aux chefs toute liberté de tactique pour mener à bien leurs opérations.

C'était là, je le répète, une opinion personnelle, et encore a-t-elle été travestie ! Et le général Goiran, qui avait dit dans l'Officiel le texte exact des phrases prononcées par le ministre de la Guerre, il se souvient de ses collègues pour utiliser contre le général Goiran ces paroles improvisées et inexactement reproduites par l'Analytique. De bonne foi, cet incident, qui viendra vendredi, ne peut être que clos ! »

LA CRISE MAROCAINE

Bataille dans la forêt de Mamorra. Combat à la balonnette.

Deux officiers blessés. Un tirailleur tué.

Casablanca, 20 juin. — Pour dégager la route de Rabat à Kenitra et à Lalla-Marka, le colonel Taupin a reçu l'ordre d'opérer une série d'attaques dans la région de Mamorra. Il avait sous ses ordres un bataillon algériens et trois compagnies de tirailleurs. Le 19, la colonne a rencontré une trentaine de kilomètres de Saïd, des contingents Zaer et Zemmor hostiles.

Un sérieux engagement a eu lieu. Les cavaliers et fantassins ennemis montrèrent une ardeur inouïable à venir se faire tuer à bout portant, à tel point que, pour éviter le corps-à-corps, les tirailleurs et les algériens durent charger à la balonnette plusieurs fois.

Le combat dura presque toute la journée, mais finalement l'ennemi, qui avait perdu beaucoup de monde, dut fuir devant les dernières charges. Le terrain du combat était jonché de cadavres marocains. De notre côté, nous avons perdu un tirailleur algérien tué et nous avons eu deux officiers, deux officiers. On prévoit qu'il faudra encore de nouveaux combats pour assurer le calme complet dans cette région.

Attitude de provocation des espagnols à El-Ksar

Ils essaient d'empêcher la lecture du message du sultan.

Une grande allégresse se manifestait le 19 au soir à El-Ksar. A l'arrivée des lettres chrétiennes. Mais les Espagnols, feignant de croire à un soulèvement, chargèrent sabre au clair sur la foule accourue aux appels des cris publics.

Il s'ensuivit une vive panique, qui faillit amener un grave mouvement de révolte chez les musulmans. Heureusement, le khalfat de la ville et le caïd de la garnison envoyèrent leurs mokhans prêcher le calme, et quand les patrouilles espagnoles eurent cessé leurs charges à travers les rues, une foule énorme se rendit à la grande mosquée, accompagnant les troupes de garnison en grande tenue, qui exécutaient les fonctionnaires chrétiens.

Les retraites ouvrières

Le Pair social, journal anticlérical et syndicaliste de Lille, publie la résolution suivante votée, entre plusieurs autres fort indignes, par le premier congrès régional des syndicats de groupes ouvriers professionnels et indépendants du nord de la France :

Le Congrès proteste non contre le principe de la loi sur les retraites ouvrières, mais contre les injustices qu'elle contient vis-à-vis des travailleurs.

Enragés les adhérents des organisations ouvrières indépendantes à signer des feuilles à leur déposer à la mairie de leur localité, après avoir apposé la mention « Capital réservé », et déclarer, en outre, qu'ils réservent jusqu'en octobre pour le paiement de leur cotisation leur versement dit donné qui leur sont opposés, par principe, à tout versement direct dans les caisses de l'Etat.

Approuvé, enfin, donne mandat à son président Vermeire, d'entreprendre, en son nom, une campagne de presse et de propagande pour obtenir du Parlement que la loi soit modifiée de telle façon que les retraites ouvrières soient accordées à 55 ans d'âge, et qu'au lieu d'être constituées par des triples interventions : cotisation de l'ouvrier, cotisation de l'employeur, cotisation de l'Etat, elles soient constituées par l'impôt général du Nord dans sa session d'avril 1915.

Le trafic des décorations

M. Toriat, juge d'instruction, vient de procéder à des perquisitions dans les bureaux de M. Gaudier, ancien attaché au ministère de l'Intérieur ; Gaudier, secrétaire de M. Coustant, député d'Ivry et député de Cherbourg.

Ce dernier fonda, on s'en souvient, plusieurs Ordres de décorations notamment celui des Chevaliers de l'Arc.

M. Toriat a découvert que Gaudier participait à la circulation de médailles de l'Arc, et qu'il avait fait fabriquer à Valenciennes, au château de Valenciennes, des médailles de l'Arc, et qu'il avait fait fabriquer à Valenciennes, au château de Valenciennes, des médailles de l'Arc.

M. Toriat a découvert que Gaudier participait à la circulation de médailles de l'Arc, et qu'il avait fait fabriquer à Valenciennes, au château de Valenciennes, des médailles de l'Arc.

M. Toriat a découvert que Gaudier participait à la circulation de médailles de l'Arc, et qu'il avait fait fabriquer à Valenciennes, au château de Valenciennes, des médailles de l'Arc.

M. Toriat a découvert que Gaudier participait à la circulation de médailles de l'Arc, et qu'il avait fait fabriquer à Valenciennes, au château de Valenciennes, des médailles de l'Arc.

M. Toriat a découvert que Gaudier participait à la circulation de médailles de l'Arc, et qu'il avait fait fabriquer à Valenciennes, au château de Valenciennes, des médailles de l'Arc.

Les départs

A 7 h. 30, M. Roland, le starter, donne le signal du premier départ pour l'étape Liège-Spa-Liège.

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Vidart s'élève graduellement et prend immédiatement la direction de Spa. Prennent successivement leur essor :

Le scandale des liquidations

Deux condamné à douze ans de travaux forcés. Dernière audience.

Cette neuvième audience s'ouvre à midi. M. le président Planteau aborde la lecture des 173 questions auxquelles les jurés auront à répondre.

Une demi-heure à peine après être rentrés dans leur Chambre des délibérations, les jurés faisaient appeler M. Planteau, président de la Cour.

Calculé, ainsi que le veut la loi, se rendait auprès des jurés, accompagné de l'avocat général et des défenseurs.

L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

« L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : « L'un des jurés qui demandait : »

Les condamnations

A 5 h. 1/2, la Cour rendit à l'unanimité, M. Maurice Bernard demande acte de l'absence du défendeur. Acte lui est donné.

La Cour rendit un arrêt sur les conclusions de M. le procureur général, qui demandait que Dues soit condamné à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

LES OBSEQUES DE LEMARTIN

Ce matin, à 9 h. 1/2, ont eu lieu les obsèques de l'infanturavien Théodore Lemartin, vicomte du territoire de Valenciennes de dimanche dernier, sur la place de Valenciennes.

A l'église Saint-Eloi, une messe basse avec chant fut célébrée.

Les obsèques furent terminées, le cortège funèbre gagna la gare d'Austerlitz, où des discours furent prononcés par M. Paul Barbier, au nom de la Société des anciens élèves des Arts et Métiers ; par M. de Valenciennes, au nom de la Commission de l'Association de la Ville de Valenciennes ; et par M. de Valenciennes, au nom de l'Aéro-Club.

Le corps a été dirigé sur Dunes (Tarn-et-Garonne), où aura lieu l'inhumation.

Les obsèques du Dr Guinand

Une messe a été célébrée à 10 heures à l'église de Valenciennes, en l'honneur de M. Guinand, ancien député de Valenciennes, décédé le 19 juin.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Le défendeur et Dues ont deux ans de prison chacun, mais ils ont été condamnés à 12 ans de travaux forcés et 50 francs d'amende.

Henriette de Ligny

Mais ses exigences venaient de s'accroître de plus en plus, depuis quelques minutes, et sa curiosité, quoique déçue, restait éveillée. Peut-être était-elle, par les horizons étranges qu'elle lui ouvrait, au-delà de son monde habituel, au-delà de son monde habituel, au-delà de son monde habituel.

« Mais ses exigences